



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 AVRIL 2018 / IV**

Le 25 avril 2018, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François – Mme Herbin – M. Benoist – Mme Obellianne – M. Matthias, adjoints – MM. Esselin – Wagner – Mmes Lonardi – Calvet – M. Meunier – Mme Duresse – MM. Mottin – Lang – Sasso – Hocquel – Mme Chicha

Excusés : Mmes Mouchot – Henry – MM. Rechenmann – Mirgon – Bolardi – Mme Ritter

Mme Bau donne procuration à M. François - Mme Scherrer donne procuration à Mme Herbin - Mme Raymond donne procuration à M. Lormant - Mme Reschwein donne procuration à M. Sasso.

- ~~~~~
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2018

COMMUNICATIONS :

M. Paul BENOIST fait part aux membres du conseil municipal d'une information donnée par GRDF au sujet des compteurs communicants. Dans le cadre de sa mission de service public, GRDF a commencé, dès 2016, à installer des compteurs communicants gaz chez ses clients.

Cette opération vise à permettre à ces derniers de mieux connaître leur consommation pour mieux la maîtriser grâce à la mise à disposition quotidienne de données de consommation réelles. A date, plus de 600.000 clients sont déjà équipés de ces compteurs de nouvelle génération en France (dont 66.000 en Région Est). Le déploiement en nombre de compteurs communicants dans la commune sera réalisé par l'entreprise SLTP, attributaire du marché suite aux appels d'offres. Ce déploiement industriel est prévu en 2019. Cette échéance est susceptible d'être ajustée en fonction de l'avancement effectif de l'entreprise de pose.

D'ici là, et afin de limiter les dérangements, il est possible que les techniciens de GRDF soient amenés à installer un compteur communicant chez les administrés, à l'occasion d'interventions classiques de maintenance ou de mise en service par exemple. La fonctionnalité relative à la télé-relève des données de consommation sera activée qu'à l'issue de la phase de déploiement industriel des compteurs communicants dans la commune (après 2019).

Durant cette phase transitoire, la relève des index se poursuivra selon les modalités actuelles (relève « à pied » semestrielle).

Les clients seront informés individuellement dès que leurs données quotidiennes seront disponibles sur l'espace grdf.fr (espace privé et sécurisé, accessible sans frais).

Il les informe pareillement qu'une réunion avec le porteur du projet d'usine d'eau est prévue le 17 avril 2018 chez Me RENNERT à Metz.

M. Fernand LORMANT informe l'assemblée :

- que le Président du Conseil Départemental a rencontré les maires et conseillers communautaires du Saulnois et a profité de cette occasion pour présenter le projet ambitieux du Musée de Marsal. Le CD 57 est dans l'attente de la réponse de la DRAC et engagera les travaux dès que possible.

- que le président du CD 57 a visité plusieurs entreprises du Saulnois : EURIAL ULTRA FRAIS à Château-Salins – BRASSERIE LA GRENOUILLE ASSOIFFEE à Vahl-les-Bénéstroof – l'entreprise OPEN EDGE à Dieuze.
Il a également inauguré l'atelier virtuel au Musée Georges de la Tour à Vic-sur-Seille et l'UTT à Dieuze.

Le 26 avril 2018, M. LORMANT se rendra à Hanovre pour conduire la délégation mosellane au plus grand salon de la technologie industrielle au monde, 13 entreprises du Grand Est seront présentes dont OPEN EDGE de Dieuze.

M. Bernard FRANÇOIS relate :

d'une part, les manifestations devant avoir lieu à la Délivrance :

- le vendredi 27 avril à 20 h 00, un repas gastronomique préparé par le chef renommé de l'Auberge de Saint-Ulrich.
- le samedi 19 mai en soirée, un concert donné par Luc BENOIT, pianiste réputé du Saulnois accompagné par un violoniste soliste de l'ONL.
- le samedi 16 juin, se produira un Chœur Coréen, comptant 40 personnes, qui est en tournée en Europe. La veille, ce chœur accompagnera l'ONL à l'Arsenal de Metz. Ce concert est programmé dans le cadre de la fête de la musique.

et d'autre part, la venue de la Secrétaire d'Etat à la Défense au CFIM. Le bilan de cette visite est très positif. Mme la Secrétaire d'Etat était très impressionnée par la qualité de la formation dispensée au CFIM.

Il revient sur la panne de chauffage qui a eu lieu aux Salines et qui est en partie résorbée. L'origine de cet incident est liée à un défaut électrique. Nous sommes dans l'attente d'une décision officielle pour la prise en charge des réparations qui sont estimées à plus de 35.000 €.

Mme Sylviane HERBIN informe le conseil municipal que la subvention de 500 € versée à l'Association « les Amis de Gandiol », qui était initialement prévue pour prendre en charge une partie du transport de matériels scolaires, sera, selon le souhait de l'association, affectée à la création d'une nouvelle salle de classe qui portera le nom « salle Dieuze ».

Mme Laurence OBELLIANNE relate :

- D'une part, la conférence débat, animée par un médecin, qui a eu lieu le 16 avril dernier à la Délivrance sur le thème « bien vieillir pour les personnes de – de 75 ans ». Des ateliers ont été mis en place aux Retrouvailles avec la participation des Caisses de Retraites Complémentaires. Les participants, venus nombreux, ont pu bénéficier à la fin de cette manifestation, d'un bilan personnalisé.
- D'autre part, une réunion a eu lieu au CFIM, le 19 avril 2018, avec les élus et gendarmes, sur invitation du chef de corps, pour faire le point sur leurs activités. Ces présentations ont été abordées sous forme de projections. Le Colonel MAGNE, commandant le CFIM, s'est déclaré très optimiste pour l'avenir du CFIM qui est en plein développement.

Le CFIM forme 1.200 soldats par an. Au niveau national, une augmentation du recrutement est prévue de 12.000 à 15.000 hommes ce qui devrait permettre un accroissement des effectifs présents à Dieuze.

Le Capitaine Jean-Christophe EBERLÉ, commandant la compagnie de gendarmerie de Sarrebourg et le Major Frédéric GANIS, commandant la communauté de bridage de Dieuze, ont fait une présentation de la Gendarmerie. Ils constatent une augmentation des délits de 20 % ainsi qu'une augmentation du taux d'élucidation, ce qui est plutôt rassurant.

M. Richard MATTHIAS fait un point sur les travaux en cours dans la commune.

- Les travaux de l'avenue de Nancy se déroulent selon le planning prévisionnel.
- En ce qui concerne les travaux rue René Kueny, les entreprises ont dépassé la zone la plus complexe des travaux, qui, maintenant, suivent leur cours sans rencontrer de difficultés particulières.
- Les travaux de sécurisation dans la traverse de Dieuze, prévus en avril, effectués par l'entreprise TP COLLE ne pourront être réalisés qu'au mois d'août.
- Le marquage du parking rue du Colonel Ducasse est prévu cette semaine.
- L'allée piétonne au lotissement « Coteaux du Lindre » est terminée, c'est une belle réalisation.

Puis il passe à l'ordre du jour :

- 18/IV/29 Vote des taux d'imposition des taxes locales directes 2018.
- 18/IV/30 Budgets primitifs Ville et annexes 2018.
- 18/IV/31 Subventions 2018. Liste principale.
- 18/IV/32 Colonie des Officiers. Mise à disposition de 2 garages à l'association BOTARRO.
- 18/IV/33 Ecole élémentaire Gustave Charpentier. Classe transplantée – subvention.
- 18/IV/34 Concessions cimetière – columbarium – modification des tarifs.
- 18/IV/35 Immeuble communal 10 place de l'Hôtel de Ville. Location au Républicain Lorrain.
- 18/IV/36 Bail emphytéotique Ville de Dieuze/Société ALCHIMIE SARL – convention DSP Ville de Dieuze/Société OPEN EDGE.
- 18/IV/37 Aérodrome Dieuze/Guéblange. Convention de cession des herbages.

Point n° 18/IV/29 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES 2018

Le Conseil municipal,
entendu son président,
VU l'état de notification des taux d'imposition de 2017 des taxes directes
locales,

après délibération

- décide d'augmenter les taux FDL 2018 pour la taxe d'habitation et le foncier bâti de la façon suivante :

Taxes	Bases d'imposition	Taux	Produit fiscal à taux constants	Observations
	2018		2018	
TH	2.822.000	19,73	556.781	
FB	4.126.000	13,71	565.675	
FNB	41.100	37,59	15.449	
CFE	1.475.000	17,59	259.453	
Total €	8.464.100		1.397.358	

- décide de ne pas appliquer la variation proportionnelle.

Voté à l'unanimité.

Point n° 18/IV/30 : BUDGETS PRIMITIFS VILLE ET ANNEXES 2018

Sur proposition du président et après présentation et commentaires du maire, les projets de budgets primitifs 2018 Ville et annexes sont adoptés. Ces documents s'établissent comme suit :

	Dépenses €	Recettes €
A – Budget principal		
. section de fonctionnement	4.330.036,27	4.330.036,27
. section d'investissement	20.006.047,83	20.006.047,83
B – Service de l'Assainissement		
. section d'exploitation	423.650,24	423.650,24
. section d'investissement	508.265,58	508.265,58
C – Service des Eaux		
. section d'exploitation	576.103,70	576.103,70
. section d'investissement	476.649,97	476.649,97
D – Funérarium		
. section d'exploitation	69.226,74	69.226,74
. section d'investissement	38.150,00	38.150,00
F – Lotissement Coteaux du Lindre		
. section de fonctionnement	170.033,41	170.033,41
. section d'investissement	0	0
G – Eaux industrielles		
. section de fonctionnement	135.721,67	135.721,67
. section d'investissement	115.205,95	115.205,95

Budget principal : voté - 5 votes contre dont 1 procuration - Budget service de l'Assainissement : voté à l'unanimité - Budget service des Eaux : voté à l'unanimité - Budget Funérarium : voté à l'unanimité - Budget Lotissement Coteaux du Lindre : voté à l'unanimité - Budget Eaux industrielles : voté à l'unanimité.

Point n° 18/IV/31 : SUBVENTIONS 2018. LISTE PRINCIPALE

Le Conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,
entendu son président lors de la sortie de M. Bernard FRANÇOIS,
VU les demandes de subventions transmises,
Vu le tableau des subventions 2018 proposé et annexé à la présente,
Sur proposition de la Commission des Finances du 23 avril 2018,
MM. Fernand LORMANT, Bernard FRANÇOIS, Paul BENOIST, Mme
Laurence OBELLIANE, MM. Bernard MOTTIN, Patrick MEUNIER, Jean-Marie WAGNER, Jérôme
LANG, Dominique SASSO, membres d'associations n'ont pas pris part au vote lors de l'attribution
à leur association (voir tableaux ci-dessous),

après délibération

- décide d'attribuer les subventions suivantes – budget Ville :

Bénéficiaires associations sportives	Observations	Subvention directe à payer	Conseillers non votants
1. FOOTBALL-CLUB DIEUZE	. Fonctionnement . Energie . Energie annexe	8.742,00 2.348,00 <u>280,00</u> 11.370,00	MM. MOTTIN - LANG
2. TENNIS-CLUB DIEUZE	. Fonctionnement . Energie	- 371,00 <u>1.854,00</u> 1.483,00	M. LANG
3. BASKET-CLUB DIEUZE	. Fonctionnement	2.430,00	
4. ASS. SAULNOIS TENNIS DE TABLE	. Fonctionnement	325,00	
5. CYCLOS-RANDONNEURS DIEUZOIS	. Fonctionnement	285,00	
6. SOCIETE DE TIR SPORTIF DIEUZE	. Fonctionnement	2.592,00	
7. ASS. LES PALMES DE LA SEILLE	. Fonctionnement	361,00	
8. APPMA LA GAULE DIEUZE	. Fonctionnement	458,00	
9. LES GORETS	. Fonctionnement	295,00	
10. PETANQUE-CLUB DIEUZOIS	. Fonctionnement	361,00	M. MOTTIN
11. PIAFS DU SAULNOIS	. Fête du sport 2017	810,00	
12. ENFANCE ET GYMNASTIQUE	. Fonctionnement . Exceptionnelle - matériel	250,00 <u>1.410,00</u> 1.660,00	
13. TAEKWONDO CLUB DIEUZE	. Fonctionnement	317,00	
14. CLUB CANIN DU SAULNOIS	. Fonctionnement . Energie	250,00 <u>380,00</u> 630,00	
15. ASS. JUDO CLUB DIEUZE	. Fonctionnement	1.013,00	
TOTAL I.		24.390,00	

Bénéficiaires Associations culturelles et touristiques	Observations	Subvention directe à payer	Conseillers non votants
1. MJC/CENTRE SOCIAL JACQUES PREVERT	. Financement poste directeur . Fonctionnement . Diffusion culturelle . Energie électricité . Energie gaz	20.655,00 6.642,00 810,00 2.500,00 <u>4.000,00</u> 34.607,00	M. LORMANT
2. ASS. DE GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE DU SAULNOIS	. Fonctionnement . Cotisation	10.000,00 <u>8,00</u> 10.008,00	M. LORMANT
3. SALINES ROYALES	. Fonctionnement . contribution 14 juillet	1.674,00 <u>400,00</u> 2.074,00	MM. FRANCOIS - WAGNER
TOTAL II.		46.689,00	

Bénéficiaires Associations intérêt général	Observations	Subvention directe à payer	Conseillers non votants
1. HELICE SAULNOISE CHANTIER INSERTION	. Fonctionnement	1.674,00	MM. BENOIST – SASSO – Mme OBELLIANNE
2. ARC EN CIEL	. Participation salaire directeur	15.760,00	M. LORMANT - Mme OBELLIANNE
2. ASS. LES RETROUVAILLES	. Energie (électricité + gaz)	6.019,00	Mme OBELLIANNE – M.WAGNER

3. ASS. DONNEURS DE SANG BENEVOLES DIEUZE ET ENVIRON	. Fonctionnement . Exceptionnelle information 2018	300,00 <u>35,00</u> 335,00	
4. A.C.P.G./CATM	. Fonctionnement	190,00	
5. AMICALE PERSONNEL MUNICIPAL	. Fonctionnement	1.980,00	
6. MEDAILLES MILITAIRES	. Fonctionnement	110,00	M. MEUNIER
7. ASS. DE S/OFFICIERS DE RESERVE	. Fonctionnement	100,00	
8. ASS. FAMILLES DES USAGERS ET AMIS DES USAGERS	. Fonctionnement	150,00	
10. LES METRONOMES	. Participation Ville	1.525,00	
11. Les Amis du CFIM	. Fonctionnement	200,00	
12. ASS. VIE LIBRE CHATEAU-SALINS	. Fonctionnement	500,00	
13. A.D.P.C. DIEUZE 57	. Fonctionnement . Energie	260,00 <u>300,00</u> 560,00	M. WAGNER
14. CROIX ROUGE UNITE LOCALE DIEUZE	. Fonctionnement	260,00	
15. AMICALE DES SALINES	. Fonctionnement	120,00	
16. TAROT CLUB	. Fonctionnement	100,00	
TOTAL III.		29.583,00	

Bénéficiaires Associations diverses	Observations	Subvention directe à payer	Conseillers non votants
1. ASS. ALZHEIMER DU PAYS DE SARREBOURG	. Fonctionnement	35,00	
2. LA PREVENTION ROUTIERE	. Fonctionnement	35,00	
3. SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	. Fonctionnement	35,00	
7. LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE DE MOSELLE	. Fonctionnement	35,00	
TOTAL IV		140,00	

TOTAL GENERAL I – II – III - IV		100.802,00	
--	--	-------------------	--

- autorise le maire à signer la convention de soutien aux associations à intervenir avec la M.J.C.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 18/IV/32 : COLONIE DES OFFICIERS. MISE A DISPOSITION DE 2 GARAGES
A L'ASSOCIATION BOTARRO**

Le Conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,
VU les délibérations n° 16/X/107 du 19 décembre 2016 et n° 17/X/129 du
14 décembre 2017 autorisant le conseil municipal à mettre à disposition gracieuse les bâtiments
sis 150 a et b, 170 a et b et 164 a et b à l'Association BOTARRO,
Considérant qu'une barre de 7 garages est actuellement libre à la Colonie
des Officiers,

après délibération

- décide de mettre à disposition gracieuse à l'Association BOTARRO 2 garages de ladite barre.
- autorise le maire à signer l'acte à intervenir et tout document se rapportant à ce dossier.
Rédaction Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze. Frais d'acte à charge du preneur.

Voté – 1 abstention – 5 votes contre dont 1 procuration.

Point n° 18/IV/33 : ECOLE ELEMENTAIRE GUSTAVE CHARPENTIER. CLASSE TRANSPLANTEE - SUBVENTION

Le Conseil municipal,
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,
considérant la demande de participation de la commune pour une classe transplantée au Centre de Jeunesse de Baerenthal pour 22 élèves du 4 au 8 juin 2018 de l'école élémentaire Gustave Charpentier,

Ce type de voyage pédagogique est fréquemment aidé par la commune, il convient d'encourager les enseignants qui maintiennent encore ce type de voyages scolaires.

Le coût du voyage est de 4.582 € dont 138 € financés par l'Association sportive de l'école, 2.200 € financés par le Conseil Départemental 57 (20 €/enfant/jour) et 440 € à charge des parents.

après délibération

- décide :
 - d'attribuer une participation de 82 € par enfant de la commune à l'école Gustave Charpentier soit 1804 € pour 22 élèves
 - l'aide sera versée sur présentation des justificatifs.

Voté à l'unanimité.

Point n° 18/IV/34 : CONCESSIONS CIMETIERE – COLUMBARIUM - MODIFICATION DES TARIFS

Le Conseil municipal,
entendu M. Richard MATTHIAS, adjoint délégué,
VU la délibération du conseil municipal n° 07/II/10 du 22 février 2007 et n° 08/IX/122 du 18 décembre 2008 fixant les tarifs des concessions cimetière, columbarium et redevance funéraire,

après délibération

- décide de réviser les tarifs des concessions cimetière et columbarium à compter du 1^{er} mai 2018, de la façon suivante :

- Concession cimetière 15 ans	111,32 €	
- Concession cimetière 30 ans	225,06 €	
- Concession cimetière 50 ans	508,20 €	
- Columbarium		
✓ Niveau A à C		
✓ Niveau D – cases 1, 2, 5, 6, 9, 10, 13, 14		
	15 ans	929,28 €
	30 ans	1.510,08 €
✓ Niveau D – cases n° 3, 4, 7, 8, 11, 12, 15, 16		
	15 ans	975,74 €
	30 ans	1.585,58 €

- décide de maintenir les tarifs de redevances funéraires (DCM du 22/02/2007).

Voté à l'unanimité.

**Point n° 18/IV/35 : IMMEUBLE COMMUNAL 10 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE.
LOCATION AU REPUBLICAIN LORRAIN**

Le Conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,
considérant la demande de location du bâtiment communal sis 10 place de
l'Hôtel de Ville d'une surface de 271,76 m² du Républicain Lorrain pour y exercer l'activité de
journalisme,

après délibération

- autorise le maire à louer, par bail professionnel, ledit local au Républicain Lorrain dont le siège social est à Woippy, à compter du 1^{er} juin 2018, pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 31 mai 2024, pour un loyer mensuel de 500 €.
- autorise le maire à signer l'acte à intervenir et tout document se rapportant à ce dossier – rédaction Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze – Frais d'acte à charge du preneur.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 18/IV/36 : BAIL EMPHYTEOTIQUE VILLE DE DIEUZE/SOCIETE ALCHIMIE
SARL – CONVENTION DSP VILLE DE DIEUZE/SOCIETE OPEN
EDGE**

Le Conseil municipal,
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,
VU la délibération du conseil municipal n° 16/X/108 du 19 décembre 2016
décidant la mise en place d'un bail emphytéotique avec la Société ALCHIMIE au 1^{er} janvier 2017 à
l'euro symbolique pour une durée de 99 ans,

Considérant la création programmée d'un tiers-lieu Fab'Lab dans le
bâtiment sis 137 rue SAI La Princesse Alix Napoléon,

VU la délibération du conseil municipal n° 18/III/19 du 29 mars 2018
décidant l'attribution de la délégation de service public à la Société OPEN EDGE,

après délibération

- décide d'annuler la délibération n° 16/X/108 du 19 décembre 2016.
- autorise le maire à signer le bail emphytéotique à intervenir avec la Société ALCHIMIE SARL à compter du 1^{er} mai 2018 pour une durée de 18 ans à l'euro symbolique
- autorise le maire à signer la convention de DSP pour la conduite de la plateforme technologique « Fabrication additive et implantation d'un tiers-lieu Fab'Lab » pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} mai 2018 avec la Société OPEN EDGE.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 18/IV/37 : AERODROME DIEUZE/GUEBLANGE. CONVENTION DE CESSION
DES HERBAGES**

Le Conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANCOIS, adjoint délégué,
considérant la convention de cession des herbages de l'aérodrome de
Dieuze/Guéblange du 28 avril 2017 par laquelle la Ville de Dieuze confie à MM. Guy GERARD,
Stéphane VOINOT et Vincent LECLERE les travaux de récolte des herbages,
considérant que M. Stéphane VOINOT arrête son activité d'exploitant
agricole,

considérant que M. Gilles KASPAR exploitant agricole sur Guéblange-les-
Dieuze a été sollicité mais n'est pas intéressé,

considérant que M. Jordan THOMAS de la Ferme de la Grange aux Bois
sur la commune de Donnelay souhaite reprendre la partie exploitée par M. VOINOT,

après délibération

- valide les modifications à apporter à la convention de cession des herbages de l'aérodrome de Dieuze/Guéblange en remplaçant M. VOINOT Stéphane par M. THOMAS Jordan.
- autorise le maire à signer ladite convention.

Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 22 h 25.